

Conseil de la Métropole Européenne de Lille du vendredi 14 octobre 2016

12 nouveaux équipements sportifs des communes du territoire soutenus par la Métropole Européenne de Lille

Illustration de la politique sportive de la MEL à travers son fonds de concours sport



Inauguration du City Stade de Sainghin-en-Weppes le 15 octobre 2016

Président de tous les métropolitains, Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, a fait voter l'année dernière au Conseil métropolitain une délibération cadre de soutien aux équipements sportifs par le biais d'un fonds de concours doté de 3M€ par an. Ce fonds de concours est un dispositif qui permet aux communes de demander le soutien financier de la MEL pour construire ou rénover des équipements de proximité favorisant une pratique sportive pour tous. C'est dans ce cadre que les élus de la MEL ont voté le 14 octobre dernier l'attribution de ce fonds de concours à 12 nouveaux projets.

« J'ai souhaité qu'un budget de 3 Millions d'euros soit alloué chaque année à ce fonds de concours, soit un total de 15 Millions d'euros sur le mandat. Avec l'effet de levier, ce sont donc a minima 75 millions d'euros investis sur le territoire pour le développement de la pratique sportive. C'est ainsi un véritable « Plan Marshall » des équipements sportifs que la MEL a lancé. »

Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Le fonds de concours sport de la Métropole Européenne de Lille

Equipements structurants accueillant les clubs métropolitains de haut niveau, salles de sport ouvertes à tous, terrain de pratique en extérieur, courts de tennis ou plateaux sportifs : tous ces équipements sont éligibles au fonds de concours métropolitains.

La MEL prête une attention particulière aux projets permettant l'accès au sport pour tous, l'évolutivité des pratiques sportives, l'intégration des nouvelles technologies et le développement des usages numériques, l'amélioration de la performance énergétique et une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le niveau de soutien de la MEL varie entre 20 à 40% des dépenses éligibles nettes de tout autre financement en fonction du type d'équipement :

- 40% pour les salles de sport collectif et terrain de grands jeux
- 30% pour les espaces de pratiques urbaines
- 20% pour les salles de sport individuel et les courts de tennis

Ce dispositif de fonds de concours s'inscrit directement en corrélation avec les contrats de co-développement MEL/commune : chaque commune a pu faire part de ses besoins à la MEL, pour mettre en adéquation priorité communale et priorité métropolitaine et traduire ainsi une vision partagée du développement du territoire au bénéfice des habitants.

Les 12 nouveaux projets bénéficiaires du fonds de concours métropolitain

BONDUES / Complexe sportif du Fort

La commune de Bondues projette de réaliser un terrain de football en gazon synthétique au complexe sportif du Fort.

Le montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 40% du montant des dépenses éligibles, soit 96 812,69€.

FRELINGHIEN / Nouvelle salle multisports

La commune de Frelinghien projette de construire une salle multisports comprenant notamment une salle omnisport, un mur d'escalade, un espace forme, un court de tennis, un club house et un espace gradins.

Le montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 29,80% du montant des dépenses éligibles, soit 793 139,29€.

HANTAY / Nouvelle salle de sports

La commune d'Hantay projette de construire une salle de sports.

Le montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 33 ,61%, soit 661 400,68€.

HEM / Salle de sport Dubus

La commune de Hem projette de rénover la salle de sports Dubus : remise en état, extension pour l'aménagement de gradins, création de vestiaires et mise aux normes PMR.

Montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 36,05% du montant des dépenses éligibles, soit 272 005,87€.

LA MADELEINE / City stade

La commune de La Madeleine projette de réaliser un city stade.

Montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 30% du montant des dépenses éligibles, soit 19 686,28€.

LA MADELEINE / Salle Vandromme

La commune de La Madeleine projette de rénover la dalle de la salle Vandromme.

Montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 20% de montant des dépenses éligibles, soit 58 652,68€.

LYS-LEZ-LANNOY / Stade Jean Cholle

La commune de Lys-Lez-Lannoy projette de construire des vestiaires, un bureau, une infirmerie et des sanitaires au stade Jean Cholle.

Montant prévisionnel du fonds de concours métropolitains : 33,06% du montant des dépenses éligibles, soit 252 277,45€.

PERENCHIES / Complexe sportif Pierre Lecerf

La commune de Pérenchies projette de rénover le complexe sportif Jean Cholle.

Montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 32,44% du montant des dépenses éligibles, soit 161 424,79€.

ROUBAIX / Salle de sports Dupuy de Lôme

La commune de Roubaix projette de réhabiliter la salle de sports Dupuy de Lôme.

Montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 29,49% du montant des dépenses éligibles, soit 409 726,99€.

SAINGHIN-EN-WEPPES / City stade

La commune de Sainghin-en-Weppes projette de réaliser un city stade.

Montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 30% du montant des dépenses éligibles, soit 32 670,00€.

VERLINGHEM / Complexe René Werquin

La commune de Verlinghem projette de créer un terrain de football synthétique, au complexe René Werquin, sur l'emplacement de l'actuel terrain en gazon de football à 9.

Montant du fonds de concours métropolitain : 40% du montant des dépenses éligibles, soit 147 181,18€.

WATTIGNIES / City stade

La commune de Wattignies projette de créer un city stade.

Montant prévisionnel du fonds de concours métropolitain : 30% des dépenses éligibles, soit 29 663,59€.

Le sport, partie intégrante de la nouvelle politique de la MEL

Très importante tant sur le plan physique que moral, la pratique du sport fait partie intégrante de la nouvelle politique de la MEL, qui soutient par ailleurs 20 clubs de haut niveau qui représentent le territoire au niveau national ou dans les compétitions européennes et mondiales. C'est également dans cette optique de rayonnement que la MEL développe un programme important d'accueil de grands événements sportifs. Ces deux dernières années, la MEL a ainsi accueilli la finale de la Coupe Davis, l'Eurobasket, l'Euro 2016 et bientôt le Championnat du monde de handball, des matchs délocalisés de TOP 14 ainsi que la finale de la Coupe de la Ligue de football en 2019.

À propos de la [MEL](#)

Au service des 85 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,1 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 179 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Retrouvez la MEL sur :



Constance Tembremande
Constance RP
Conseillère presse du Président
06 66 83 68 61
constance@constancrp.com

Clarisse Neveu
Métropole Européenne de Lille
03 20 21 65 88 / 06 46 42 08 41
cneveu@lillemetropole.fr